



## APELE Nature Infos

Le journal des membres de l'Association pour la Protection de  
L'Environnement de Lingolsheim et Environs

BP 50007 - 67381 Lingolsheim – Courriel : [apele76@gmail.com](mailto:apele76@gmail.com) - Tel 06 84 37 01 67

N° 53 – Novembre 2025

### Environnement

**Affichage sauvage aux carrefours de la commune de Lingolsheim ainsi que dans toute l'Eurométropole**



Vous avez dû voir ce genre d'affiches qui fleurissent dans toute l'Eurométropole depuis plus d'un an en toute illégalité. Nous sommes intervenus auprès de la présidente de l'Eurométropole, de Madame la Procureure de la République ainsi qu'auprès du Préfet de la Région. Nous avons également déposé plainte auprès de la police d'Illkirch Graffenstaden, tout cela sans succès. APELE Nature a fait paraître un article dans la rubrique « Courrier des lecteurs » des DNA le 9 juin 2025.

Conformément au code de l'environnement (article 581-34) version en vigueur depuis le 01 janvier 2024 :  
« Est puni d'une amende de 7 500 euros le fait d'apposer, de faire apposer ou de maintenir après mise en demeure une publicité, une enseigne ou une préenseigne : dans des lieux, sur des emplacements ou selon des procédés interdits en application des articles L. 581-4, L. 581-7, L. 581-8, L. 581-15, L. 581-18 et L. 581-19 » .

La commune de Lingolsheim a répondu par courriel au courrier que nous lui avons adressé :

*« Nous vous remercions pour votre vigilance et tenons à vous informer que les services de la Mairie passent régulièrement pour nettoyer. Nous vous rappelons cependant que nous ne pouvons nous substituer à la Justice ».*

### Nettoyage de Printemps

Cette année encore nous avons participé le 5 avril au nettoyage de printemps organisé par la ville de Lingolsheim. Le temps était au beau et c'est dans une ambiance très conviviale que nous avons parcouru la zone de l'étang Zimmer.

Notre garde particulier, Arnaud, sillonne régulièrement les quartiers de Lingolsheim et ses environs et constate encore beaucoup trop d'incivilité. Lorsqu'il découvre une décharge sauvage il en informe les services de la ville concernée qui se charge de son enlèvement.

# Aéroport de Strasbourg Entzheim

## COMPARAISON DES VOLS DE NUIT ENTRE 2024 et 2025 de janvier à septembre

| Mois         | Vols commerciaux<br>23h – 0h |            | Vols retardés<br>Après 0h |            | Total des vols<br>Entre 23h et 6h |            |
|--------------|------------------------------|------------|---------------------------|------------|-----------------------------------|------------|
|              | 2024                         | 2025       | 2024                      | 2025       | 2024                              | 2025       |
| Janvier      | 19                           | 14         | 7                         | 8          | 26                                | 22         |
| Février      | 6                            | 14         | 1                         | 4          | 7                                 | 18         |
| Mars         | 12                           | 19         | 0                         | 7          | 12                                | 26         |
| Avril        | 33                           | 42         | 7                         | 13         | 40                                | 55         |
| Mai          | 37                           | 33         | 26                        | 22         | 63                                | 55         |
| Juin         | 23                           | 42         | 32                        | 34         | 55                                | 76         |
| Juillet      | 25                           | 25         | 34                        | 41         | 59                                | 66         |
| Août         | 34                           | 30         | 31                        | 39         | 65                                | 69         |
| Septembre    | 44                           | 45         | 14                        | 19         | 58                                | 64         |
| <b>TOTAL</b> | <b>233</b>                   | <b>264</b> | <b>152</b>                | <b>187</b> | <b>385</b>                        | <b>451</b> |

### Vols nocturnes programmés après 23h et arrivés en retards

|                                                     | 2023 | 2024 | 2025 (9 mois) |
|-----------------------------------------------------|------|------|---------------|
| Mouvements nocturnes programmés<br>Entre 23h et 24h | 308  | 513  | 451           |
| Vols arrivés en retard après minuit                 | 125  | 181  | 187           |
| Retards en %                                        | 41 % | 35 % | 41 %          |

En raison de l'augmentation du nombre de mouvements pendant la période nocturne (atterrissages entre 0 h et 6 h et décollages entre 23h30 et 6 h) l'UFNASE (Union Fédérale contre les Nuisances de l'Aéroport de Strasbourg Entzheim), dont APELE Nature est membre depuis sa création en 1996, a envisagé de demander l'instauration d'un arrêté ministériel sur les vols nocturnes. Le protocole d'accord de 2019, pas plus que celui de 1998 ne sont en mesure de contenir la dérive du trafic commercial nocturne.

C'est pourquoi l'UFNASE a envoyé **fin 2024** un courrier aux 37 Maires des communes impactées par le bruit des vols nocturnes afin de leur demander leur soutien pour l'instauration d'un arrêté ministériel. Certains élus sont opposés à cet arrêté et préfèrent une modification du protocole d'accord sur les vols de nuit en vigueur depuis 2019. A ce jour seuls 6 maires ont manifesté leur soutien. Mais la majorité n'a pas pris position.

**Le 16 janvier 2025** M. Jacques Fernique, sénateur du Bas-Rhin, a adressé une « question écrite au gouvernement » pour demander un arrêté Le ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation, chargé des transports a répondu en suggérant de saisir l'ACNUSA qui pourra exercer un contrôle du respect des engagements du protocole de 2019.

**En mai 2025** l'UFNASE adresse un courrier au président de l'ACNUSA (Autorité de Contrôle des Nuisances Aéroportuaires) lui demandant d'entamer les démarches auprès du Ministère des Transports et du Développement Durable ainsi qu'auprès des autorités de l'Etat et notamment de la Direction Générale de l'Aviation Civile afin de faire adopter un arrêté ministériel définissant les conditions d'exploitation nocturne de l'aéroport de Strasbourg Entzheim.

En réponse au courrier de l'UFNASE le président de l'ACNUSA a confirmé avoir communiqué les éléments au ministre délégué aux transports ainsi qu'aux services de la DGAC afin qu'ils apprécient les mesures qu'il convient de prendre pour garantir le respect de la période nocturne autour de l'aéroport de Strasbourg Entzheim.

**En juin 2025** M. Jacques Fernique a demandé au président de l'ACNUSA s'il serait disponible pour une rencontre, éventuellement à l'aéroport de Strasbourg Entzheim, en compagnie de représentants de l'UFNASE, afin d'échanger directement sur la situation.

Cette rencontre a eu lieu le 24 octobre. Etaient présents : les représentants de la préfecture, la Direction interrégionale de la Sécurité de l'Aviation Civile (Dsac) Nord Est, les dirigeants de l'UFNASE (Francis Rohmer et Guy Hornecker), la direction de l'aéroport et M. Pierre Monzani (président de l'ACNUSA).

Pour « muscler » le protocole ce dernier propose d'élargir le comité de suivi en y intégrant un membre du collège de l'ACNUSA. Il propose par ailleurs de réformer son fonctionnement en instaurant un minimum de deux réunions annuelles. Le comité pourrait également convoquer la ou les compagnies en infraction afin de trouver des améliorations ensemble.

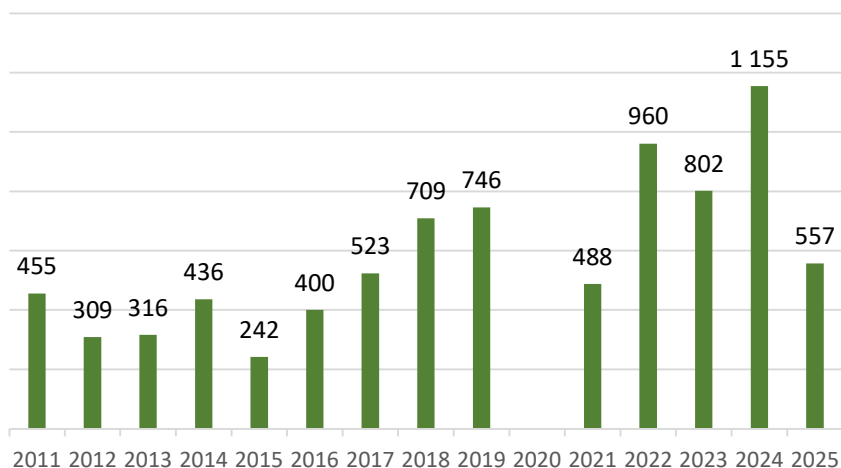
Pour réclamer contre les nuisances vous avez la possibilité de contacter l'aéroport par écrit ou par courriel à l'adresse suivante en indiquant l'heure de passage de l'avion, la nature de la gêne subie (bruit, réveil la nuit, trajectoire basse, survol d'habitation ...)

Aéroport de Strasbourg  
RD 221 route de l'aéroport  
F 67960 ENTZHEIM

Courriel : [environnement@strasbourg.aeroport.fr](mailto:environnement@strasbourg.aeroport.fr)

## Des Nouvelles du Grand Hamster d'Alsace

### Comptages ONCFS



### Résultat des comptages des terriers de hamster au printemps 2025

En 2025, **557 terriers** ont été recensés sur 3 251 ha de cultures favorables en Alsace.

L'Office français de la Biodiversité (OFB) a effectué le suivi des terriers de cette espèce dans ses zones de présence durant les mois d'avril et mai 2025.

3 251 ha de cultures favorables ont été prospectés au total, sur 41 communes du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, avec

l'appui de 6 bureaux d'études. Si le nombre de terriers en sortie d'hibernation ne correspond pas directement au nombre de hamsters, il constitue un indice de l'abondance de l'espèce.

**Cette année marque une pause dans la tendance d'évolution à la hausse du nombre de terriers depuis 2016.**

S'agissant de l'aire de répartition de l'espèce, des terriers ont été dénombrés en 2025 dans 24 communes alsaciennes.

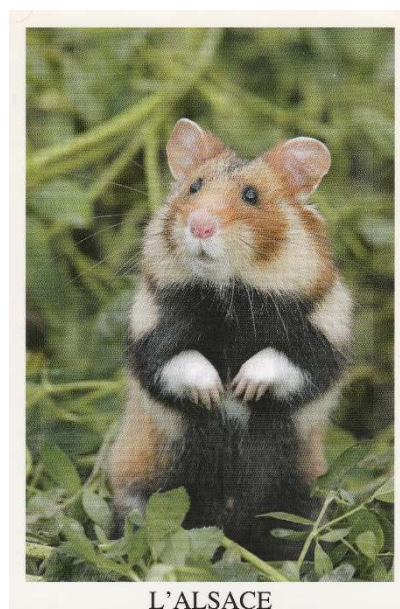
Après l'accroissement exceptionnel en 2024, on observe en 2025 un repli du nombre et de l'aire de répartition des terriers dans les trois zones de présence de l'espèce. Les comptages de 2026 et 2027 permettront de voir si 2025 correspond à un retrait ponctuel des populations de hamster, à l'instar de celui observé en 2021, où 522 terriers ont été observés.

Ces évolutions indiquent que les effectifs restent fragiles et en deçà du seuil de viabilité estimé à 1 500 individus sur un territoire de 600 ha d'un seul tenant. Les résultats observés ces dernières années (tendance globale à la hausse depuis 2016, avec des alternances de phases d'accroissement et de repli) encouragent les acteurs de la protection de cette espèce à poursuivre leurs efforts.

L'Etat, mais aussi la profession agricole, les communes concernées, le CNRS et les associations de protection de l'environnement restent fortement mobilisés et poursuivent la mise en œuvre du plan national d'actions coordonné par la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Grand Est. Ce plan vise à préserver cette espèce emblématique et, par voie de conséquence, toute la petite faune de la plaine alsacienne.

**Vous trouverez joints à cette lettre d'information un autocollant « Grand Hamster » ainsi qu'une carte postale. Si vous désirez l'un ou l'autre en plus vous pouvez nous contacter par courriel. APELE Nature se fera un plaisir de vous les offrir.**

Voici les 4 modèles de carte postale :



**En ce qui concerne les autocollants il existe encore deux autres tailles : 8,5 x 8,5 cm et 5,5 x 5,5 cm**